

ARRÊTÉ

Autorisant l'occupation du domaine public de la Place de l'église

Le samedi 10 octobre

En vue d'organiser une Fête du village

Le maire de la commune de VOUZERON ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à l'administration des biens communaux,

Vu la demande présentée le 2 septembre 2026, par M. BONNIN Laurent représentant l'association « Les racines et les bourgeons », à effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public,

Considérant qu'il y a lieu de réserver la place de l'église pour l'association « Les racines et les bourgeons » le samedi 10 octobre 2026.

ARRÊTE :

Art.1^{er} - La place de l'église sera exclusivement réservée pour la Fête du village organisée par les associations du village.

Art.2 - Le présent arrêté sera affiché au lieu habituel de l'affichage municipal et place de la Mairie.

Art.3 - Monsieur le Maire de Vouzeron, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à l'association « Les racines et les bourgeons ».

Fait à VOUZERON, le 2 septembre 2026

Le Maire,

Christophe LOUAISIL